Commune de
Bournens

Bournens, le 11 décembre 2025

AUX MEMBRES DU CONSEIL
GENERAL DE BOURNENS

Préavis municipal N° 10 / 2025

Budget 2026

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Introduction

Conformément au Règlement du 14 décembre 1979, la Municipalité a le plaisir de vous présenter le budget 2026 tel qu'il a été adopté dans sa séance du 10 novembre 2025.

Cette année marque un grand changement au niveau de la présentation de notre budget. Celui-ci est présenté pour la 1ère fois sous la forme du plan comptable MCH2.

Afin d'être plus compréhensible dans la lecture de ce budget, les chiffres 2024 ont été retravaillés sous la forme MCH2 pour comparaison. Des points de comparaison par rapport au budget 2025 sont également indiqués sur certains postes.

Les changements principaux pour la Commune de Bournens sont

- la suppression de la classification fonctionnelle « 35 Bâtiments communaux ». Cette fonction est dorénavant répartie par rapport à son utilisation.
    - Exemple : Collège → Formation

- Les charges salariales, matériel de bureau, informatique, loyers, téléphones sont dorénavant répartis par rapport à leurs fonctions ce qui engendre une augmentation considérable des imputations internes. Celles-ci n'ont aucune influence sur le résultat car ces chiffres se trouvent autant dans les charges que dans les produits. Elles permettent juste une meilleure répartition des charges effectives dans les fonctions.
  Pour information, cette répartition n'a pas été retravaillée pour l'année 2024 d'où certains écarts importants entre le budget 2026 et les comptes 2024.

Comme chaque année, l'élaboration du budget a été établie sur la base des estimations communiquées par les associations intercommunales, les charges récurrentes et les dépenses prévues basées sur des devis ainsi que les prévisions relatives à la nouvelle péréquation cantonale. Nous avons calculé ces chiffres sur une base de 630 habitants.

Résultat échelonné résumé

Libellés	Budget 2026	Comptes 2024
Résultat d'exploitation	**-65 088.00**	**24 340.91**
Résultat financier	**71 693.00**	**63 439.45**
Résultat opérationnel	**6 605.00**	**87 780.36**
Résultat extraordinaire	**-**	**-**
Résultat total du compte de résultats	**6 605.00**	**87 780.36**

Dorénavant et selon les vœux du Canton, nous vous présenterons un résultat échelonné.

- Le résultat d'exploitation tient uniquement compte de notre activité soit les charges du personnel, les charges d'exploitation, les coûts des associations intercommunales, les amortissements planifiés du patrimoine administratif, les revenus d'impôts et taxes.

- Le résultat financier correspond aux charges et aux revenus de nos bâtiments (Battoir, abri PC, Laiterie, Forge) ainsi que les charges et revenus de nos emprunts et placements financiers.

0. Administration générale

- Une augmentation des salaires de 2% est prévue
- Un engagement supplémentaire d'un(e) employé(e) communal(e) à 35%
- Des frais de maintenance de notre logiciel informatique en hausse
- Le début d'un amortissement du nouveau système informatique soit CHF 17'000.— annuel
- Remplacement de la porte d'entrée de l'administration

1. Ordres et sécurité publics, défense

1100 Police et sécurité publique

Une nouvelle répartition du financement de police est en vigueur depuis l'introduction de la nouvelle péréquation financière en 2025. Le montant de CHF 93'682.-- est donc similaire au budget 2025 (CHF 88'670.--)

2. Formation

2180 Accueil de jour

Parascolaire	Budget 2026	Budget 2025
APEMS Bournens	17 598.95	8 362.60
APEMS Boussens	8 441.97	4 095.26
APEMS Sullens	38 188.46	25 663.77
UAPE Les Funambules	1 248.63	296.23
Total coût parascolaire	**65 478.01**	**38 417.86**

- À la suite de l'ouverture de l'APEMS Bournens en 2024 et des places supplémentaires à Sullens en 2025, une augmentation des coûts est à prévoir pour l'année 2026.

2199 Ecole obligatoire, non mentionné ailleurs

Ecole - La Chamberonne	Budget 2026	Budget 2025
Nombre habitant	**630**	**600**
Degré primaire	165 000.00	150 000.00
Degré secondaire	80 000.00	100 000.00
Total coût	**245 000.00**	**250 000.00**

- Les coûts sont similaires au budget 2025

3. Culture, sport et Loisirs, église

Nouveautés avec MCH2

- *Les différentes subventions, donations, sont réparties par rapport à leurs fonctions (culture, sports, etc..).*
- *Les frais et produits relatifs au refuge sont dans la fonction « Parcs et Promenades ».*

4. Santé

Pas de remarque particulière.

5. Prévoyance sociale

5450 Prestations aux familles

Nouveautés avec MCH2

- *Les subventions accordées aux enfants de 0-3 ans pour les couches sont dorénavant dans la fonction* Prestations aux familles *et plus dans le compte affecté* Gestion des déchets.
- *Les subventions accordées aux jeunes pour les transports publics sont dans la fonction* Prestations aux familles *et plus dans la fonction* Administration générale.

Préscolaire	Budget 2026	Budget 2025
La Galipette - Cheseaux	18 860.08	33 500.00
Structure d'accueil en milieu familial	18 294.75	25 600.00
Total coût préscolaire	**37 154.83**	**59 100.00**

- la participation au réseau préscolaire est en diminution par rapport au budget 2025

6. Trafic et télécommunications

6150 Routes communales

Des travaux de maintenance sur des lampadaires sont prévus au budget pour un montant de CHF 6'500.--.

6290 Transports publics

Participation transports publics	Budget 2026	Budget 2025	2024	2023	2022	2021	2020
Nombre habitant	630	600	532	519	514	507	490
Bassins n° 5							
Part de Bournens	60 000.00	41 200.00	34 784.50	35 618.80	29 475.50	23 858.20	12 075.20

- Notre participation aux transports publics ne cesse d'augmenter. Ces montants nous sont communiqués par le canton. L'augmentation de la desserte dans le village et l'augmentation de la cadence du LEB sont les principales causes.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

7100 Approvisionnement en eau

7200 Traitement des eaux usées

Le permis d'habiter du nouveau quartier « La Plantaz » devait être délivré en 2025. Celui-ci est encore en suspens en raison de corrections en cours pour respecter les normes. Nous avons donc reconduit ces montants dans le budget 2026. Pour rappel, celui-ci engendrerait une rentrée de taxe unique d'environ CHF 250'000.-- soit CHF 170'000.-- dans l'approvisionnement en eau et CHF 80'000.- dans le traitement des eaux usées.

7300 Gestion des déchets urbains

7301 Gestion des déchets non-urbains

Les coûts de déchets sont dorénavant répartis en deux catégories :

- Les déchets urbains sont financés par la taxe et concernent principalement :
  - Ordures ménagères, objets encombrants, papier, cartons, verres
- Les déchets non-urbains sont financés par les impôts et concernent
  - Déchets de voirie, poubelles publiques, déchets carnés

7900 Aménagement du territoire, urbanisme et police des constructions

Nouveautés avec MCH2
Cette nouvelle classification fonctionnelle permet de regrouper tous les frais relatifs à la police des constructions. Notamment, les éventuels honoraires d'avocats, service technique, spécialistes, etc.

8. Economie publique

Nouveautés avec MCH2

- La fonction Sylviculture (8200) anciennement intitulé « Forêt ».
- Une nouvelle classification fonctionnelle appelée Tourisme (8400) permet de regrouper tous les frais y relatifs (exemple ARGDV, espacé blé au pain, Vaud Rando).

9. Finances et impôts

9100 Impôts

		Budget 2026	Budget 2025	2025 situation au 30.09.25	31.12.2024	31.12.2023
	Taux d'imposition	**65**	**65**	**65**	**65**	**68**
4001	PP	1 300 000.00	1 230 000.00	1 204 317.50	1 021 286.05	1 121 237.60
4002	Fortune	170 000.00	160 000.00	165 224.82	161 821.66	128 015.43
4003	IS	15 000.00	5 000.00	12 531.94	14 559.17	2 132.36
4011	PM	5 000.00	5 000.00	12 139.95	- 22 124.05	5 317.45
4012	Capital			4 582.45	1 495.30	183.60
4013	Impôts complémentaires sur immeubles			- 843.05	1 255.75	2 061.50
4031	Impôts gains immobliliers	35 000.00	70 000.00	22 654.25	43 646.65	63 112.30
4041	Droits de mutation	75 000.00	250 000.00	347 477.65	71 532.95	60 993.35
4051	Impôts sur les successions					
4061	Impôts sur les chiens	3 000.00	3 000.00	2 670.00	3 180.00	2 910.00
4091	Impôts récupérés après défalcation					
4198	Impôts fonciers	140 000.00	120 000.00	-	120 911.70	117 607.20
4211	Intérêts de retard			10 080.61	9 896.80	10 114.73
4221	Patentes, intérêts com., frais pste etc.			1 001.12	- 1 554.84	844.03
	Totaux	**1 743 000.00**	**1 843 000.00**	**1 781 837.24**	**1 425 907.14**	**1 514 529.55**
	Habitants	630	600	622	532	519

- Nous espérons une augmentation de 5% sur les impôts provenant des revenus des personnes physiques.

- Les droits de mutation sont particulièrement élevés en 2025 à la suite de la vente de 36 appartements à la Plantaz.

- Une diminution de 50% sur les revenus des gains immobiliers à la suite d'une nouvelle répartition entre canton-commune (dictée par le canton)

9300 Péréquation financière et compensation des charges

NPIV - Péréquation dès 2025	Budget 2026	Budget 2025
Nombre habitant estimé	**630**	**600**
Revenu fiscal standardisé par habitant	2 661	2 627
Couche population (93000.3622.01)	290 379	275 312
Compensations des déficits des lignes de trafic urbain (93000.3622	63 713	69 989
Total compensation des charges particulières des villes (V)	**354 092**	**345 301**
Solidarité principale (93000.4622.00)	-342 381	-318 608
Prélèvement conjoncturel (9300.4622.05)	-72 180	45 187
Total péréquation des ressources (R)	**-414 561**	**-273 421**
Compensation "surface productive"	-	-
Compensation "population en altitude"	-	-
Compensation "élèves pondérés"	-	-
Péréquation des besoins structurels (B)	-	-
Participation à la cohésion sociale (93000.3621.00)	**619 820**	**582 292**
Facture policière (11100.3611.00)	**93 482**	**88 674**
Total	**652 833**	**742 846**

- *Une diminution de la péréquation entre 2025 et 2026 se justifie par une diminution des recettes sur les droits de mutation (prélèvement conjoncturel)*

9610 Intérêts

Emprunts actuels					
Institution bancaire	**Objets**	**Taux**	**Échéance**	**Montant de l'emprunt**	**Intérêt pour budget 2026**
Postfinance	Séparatif III	0.74%	01.03.2027	776 000.00	5 570.00
Postfinance	Bâtiment ancienne Laiterie	1.15%	01.06.2035	800 000.00	8 740.00
BCV	Aménagements routiers	1.33%	30.09.2035	470 000.00	6 100.00
Totaux				2 046 000.00	20 410.01

- *Deux nouveaux emprunts pour un total de CHF 1'270'000.-- ont été contractés en 2025*
- *Pour rappel, le plafond d'endettement est fixé à CHF 5'000'000.-- pour la législature 2021-2026*

9630 Immeubles du patrimoine financier

Conformément au préavis n° 9/2025, le patrimoine financier comprend les bâtiments suivants :

- La Forge
- Les Terrains agricoles
- L'ancienne laiterie (date d'acquisition 13.10.2025)

Conclusion

Dans son ensemble, le Budget 2026 présente donc un compte de résultats global avec un excédent de CHF 6'605.--.

Au vu de ce qui précède, la Municipalité propose au Conseil général d'adopter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE BOURNENS

- vu le préavis municipal N° 10/2025,
- ouï le rapport de la Commission de gestion et des finances,
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,

ACCEPTE

Le budget 2026 tel que présenté.

Adopté par la Municipalité de Bournens en séance du 10 novembre 2025

Le Syndic	La Secrétaire
M. Fiaux	N. Ticon

Approuvé par le Conseil général en séance du 11 décembre 2025

Le Président	La Secrétaire
F. Burdet	V. Ferrari

Annexe : Budget 2026 par classification fonctionnelle
Budget des investissements